

Département d'Ille et Vilaine Mairie de St SENOUX 35580	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT SENOUX
MEMBRES En exercice : 13 Présents: 10 Votants : 10 DATES Convoc.: 22/06/2010 Affich. : 22/06/2010	Séance du 28 juin 2010 L'an deux mil dix, le vingt huit juin, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAVAUD Bernard, Maire. <u>Présents:</u> Mmes GALIPOT, GESNYS, MEREL, ZAID MM. GAVAUD Bernard, Maire, CAPITAINE, CORMIER, PROVOST, RIMASSON, THEZE. Absents excusés : Julien LANDAIS, Philippe PAVOINE, Arrivée de Tony COUTO à 20H30, a participé à partir de la délibération n°44-10 Nadia ZAID a été élue secrétaire de séance.

43-10 Centre Bourg : Amélioration de la voirie pour mise en sécurité aux abords des lotissements et création de deux places de parking: autorisation signature marché

Trois offres ont été déposées pour les travaux d'amélioration de la voirie pour mise en sécurité aux abords des lotissements « Coat Senen » et « L'Orée du Bois » vers le centrebourg et la création de deux places de parking.. L'ouverture des plis s'est déroulée le jeudi 24 juin 2010. Après analyse des offres et selon les critères de sélection définis lors de l'appel à concurrence (valeur technique et prix des prestations), l'entreprise SURCIN TP de Bourgbarré obtient la meilleure note.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la proposition de l'entreprise SURCIN TP pour un montant de 52 183.80€HT (dont 48 268.80€HT pour l'amélioration de la voirie pour mise en sécurité aux abords des lotissements « Coat Senen et « L'Orée du Bois » vers le centre bourg).

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la proposition de l'entreprise SURCIN TP pour un montant de 52 183.80€HT (dont 48 268.80€HT pour l'amélioration de la voirie pour mise en sécurité aux abords des lotissements « Coat Senen » et « L'Orée du Bois » vers le centre bourg).

44-10 Rentrée Scolaire 2010 : encadrement sur le temps du midi : création de postes

Afin d'améliorer les conditions d'encadrement des enfants sur le temps du midi, il est prévu de créer deux postes d'adjoints techniques 2^{ème} classe non titulaires pour un temps non complet pour l'année scolaire 2010/2011 (du 02 septembre 2010 au 01 juillet 2011 inclus). La rémunération mensuelle se fera sur la base de l'indice brut 297, indice majoré 292.

Le premier poste est prévu sur un temps de travail hebdomadaire de 8 heures (annualisé sur 7.37 heures).

Le deuxième poste est prévu sur un temps de travail hebdomadaire de 7 heures (annualisé sur 6.45 heures).

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer deux postes d'adjoints techniques 2^{ème} classe non titulaires pour l'année scolaire 2010/2011 (du 02 septembre 2010 au 01 juillet 2011 inclus). Les temps de travail sont respectivement de 8 heures hebdomadaire (annualisé sur 7.37 heures) et de 7 heures hebdomadaire (annualisé sur 6.45 heures). La rémunération mensuelle est basée sur l'indice brut 297 et sur l'indice majoré 292.

45-10 Rentrée Scolaire 2010 : Modifications horaires scolaires : précision sur les tarifs garderie

Suite aux modifications des horaires scolaires, l'horaire d'ouverture de la garderie du soir est donc décalé d'une demi heure.

Les tarifs ne sont pas modifiés mais doivent être réajustés en fonction des nouvelles plages horaires.

Il n'y a pas de changement pour le matin.

Pour le soir, les tarifs sont donc réaffirmés comme ceci :

La première heure : 16H30-17H30 : 1.80€ l'heure (heure indivisible, pas de gratuité pour titulaire de la carte de car)

Les heures suivantes : 17H30-19H00 : 1.30€ l'heure (divisible en demi-heure : toute demi-heure commencée est due)

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ce réajustement.

46-10 Assainissement collectif : compte mémoire 2009

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte mémoire 2009 du service assainissement collectif produit par la SAUR. Le montant net au crédit de la commune s'élève à : 20 736.27€ TTC. Au 31/12/2009, 141 foyers étaient branchés à l'assainissement collectif. 278 factures ont été émises par la SAUR pour l'année 2009. La prestation de service assainissement à verser à la SAUR est de 627.41€TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le compte mémoire 2009 du service assainissement collectif produit par la SAUR.

47-10 Aménagement de la Mare aux Mortiers

La Communauté de Communes de Guichen va effectuer des travaux d'aménagement sur un terrain de la commune situé à la Mare aux Mortiers. Afin de commencer l'opération, il est demandé au Conseil Municipal de mettre à disposition ce terrain à la Communauté de Communes de Guichen et de l'autoriser à effectuer les travaux.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de mettre à disposition ce terrain à la Communauté de Communes de Guichen et de l'autoriser à effectuer les travaux.

*L'ordre du jour étant terminé, la séance a été levée à 21h45
Prochain Conseil Municipal le lundi 26 juillet 2010*

Divers :

Local Jeune : Un Baby Foot proposé par France Pool Shop d'un montant de 990.00€TTC est choisi pour être installé au local jeune.

Monsieur le Maire a donné lecture un courrier du collectif de Saint-Senoux (représentants de l'association Alter Ondes 35) au sujet de la pose d'antennes pour la mise en place de la WIMAX.